

COMMUNIQUE DE PRESSE



Le 12/03/2021

L'ADEME RENFORCE SON SOUTIEN A L'ECOCONCEPTION : 3 SECTEURS PRIORITAIRES DANS UN DISPOSITIF OUVERT A TOUS

Dans le cadre du déploiement du plan France Relance, l'ADEME dévoile aujourd'hui un dispositif de soutien à destination des entreprises pour appuyer la mise en place de l'écoconception dans leur stratégie. L'ADEME propose un accompagnement ainsi que des aides financières exceptionnelles aux entreprises, à tous les stades de leurs projets et de la chaîne de valeur. Un accompagnement sur mesure est déployé pour trois domaines à forts enjeux environnementaux : le numérique, l'alimentation et la mode durable.

L'ADEME veut ainsi donner un nouvel élan à la production durable et à la mise sur le marché de produits éco-conçus à haute performance environnementale.

L'écoconception, un levier majeur pour accélérer la transition des entreprises

Depuis plusieurs années, l'ADEME accompagne le développement de l'écoconception¹, avec pour ambition la massification et la généralisation de cette démarche. En effet, l'écoconception, une démarche qui s'appuie sur l'analyse du cycle de vie des biens et services (ACV), est un atout pour l'environnement : elle permet de limiter les pollutions, d'économiser de l'énergie et des matières premières. A la clé, la réduction de la pression sur les ressources, l'environnement et les émissions de gaz à effet de serre. Elle présente également un bénéfice économique pour les entreprises : l'écoconception est un atout pour se différencier, optimiser certains coûts et répondre aux attentes des clients.

Comme en témoigne le dernier baromètre de l'ADEME « [Pratiques et positionnements des entreprises françaises](#) », l'écoconception se popularise dans le monde professionnel. En effet, la majorité des entreprises du panel² a intégré l'écoconception dans sa stratégie, et plus d'une entreprise sur cinq (21%) applique la démarche d'écoconception à un niveau généralisé du portefeuille de ses produits mis sur le marché.

L'accompagnement sur-mesure de l'ADEME, à l'écoute des besoins des entreprises au regard des enjeux environnementaux

¹ c'est-à-dire l'intégration d'aspects environnementaux dès la conception et le développement des produits (biens et services)

² 394 entreprises interrogées

L'ADEME dévoile ce jour trois initiatives pour massifier et favoriser une production à haute performance environnementale dans trois domaines à forts enjeux environnementaux : le numérique, l'alimentation, la mode durable.

- **Numérique (ECO.NUM)**

L'ADEME propose à tous les acteurs du secteur, de soutenir financièrement leurs projets de fabrication d'un produit ou service numérique. Elle soutient également les innovations de rupture qui permettent de développer une offre intégrée produit/service numérique écoconçue. Les utilisateurs de produits et services numériques qui écoconçoivent en interne une solution numérique pour leur propre usage ou pour leurs clients peuvent également bénéficier de ce dispositif.

Les projets qui pourront être soutenus porteront sur les terminaux et matériels numériques, logiciels, infrastructures réseaux, serveurs et data center, ainsi que sur les services numériques complets (terminaux + logiciels + infrastructures + serveur).

Cette initiative vient soutenir les ambitions portées par la Feuille de Route « Numérique & Environnement » dévoilée le 23 février dernier par le gouvernement. <https://www.ecologie.gouv.fr/numerique-et-environnement-feuille-route>

- **Alimentation (GREEN GO)**

Croissance du marché bio, labels rouges, produits locaux, vente en vrac, chartes de durabilité... Le marché alimentaire et les attentes des consommateurs sont en pleine transformation.

Le programme GREEN GO, permet aux porteurs de projet de s'engager dans une démarche d'amélioration de la performance environnementale de leurs produits (écoconception), d'identifier les pratiques les plus performantes d'un point de vue environnemental et économique, puis de les mettre en œuvre pour quantifier in fine les bénéfices atteignables et valorisables auprès des clients.

Cette initiative s'adresse aux acteurs qui disposent de leviers d'action structurants pour la performance environnementale et donc en priorité aux porteurs de marques régionales, aux porteurs de labels/AOC/SIJO existants, aux distributeurs porteurs de Marques De Distributeurs et aux PME/ETI porteurs de marques dans l'agro-alimentaire (entreprises, coopératives, groupements de producteurs ...). Toutes les tailles de structures sont encouragées à participer.

Les investissements, dans le cadre d'une démarche d'écoconception, permettant la mise sur le marché de produits ou gammes sous labels AB (Agriculture Biologique) ou HVE-niveau 3 (Haute Valeur Environnementale-Niveau 3) sont éligibles, ainsi que les investissements pour l'optimisation et la modernisation des outils de transformation à la ferme, en collectif ou de PME.

- **Mode Durable**

L'industrie de la mode est l'une des plus polluantes au monde. En effet, les vêtements ont pris une grande importance dans nos vies **mais leur fabrication comprend de nombreuses étapes et procédés qui nuisent parfois à l'environnement et aux personnes qui les fabriquent et les portent.**

Ainsi, l'ADEME propose aux acteurs engagés dans la Mode Durable, quelle que soit leur structure, des aides financières pour soutenir les projets d'écoconception, d'affichage environnemental et de production durable en France de textiles d'habillement, linge de maison et chaussures.

Au-delà de ces trois secteurs prioritaires, l'ADEME soutient, pour tous les secteurs d'activité :

- Le diagnostic écoconception, première étape structurante d'engagement d'une entreprise dans une démarche d'amélioration de la performance environnementale de ses produits, services, ou procédés.
- la mise en œuvre des actions conduisant à la commercialisation de produits ou services à moindre impacts, en accompagnant les travaux d'études et d'investissement d'écoconception.

Les diagnostics et les études relatives à la mise en œuvre des projets peuvent être aidées jusqu'à 70 % du montant des dépenses internes et de prestation. Les investissements accompagnant la mise en œuvre pourront également bénéficier d'une aide jusqu'à 55% des dépenses.

Infos :

- [Fiche agir étude Eco-conception transversale](#)
- [Investissements : Fiche agir investissement Eco-conception transversale](#)

ADEME

Tél : 01 58 47 81 28
Mél : ademepresse@havas.com
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge Cedex



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr



[@ademe](https://twitter.com/ademe)